

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

DEPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES SOCIALES DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES

Bureau n°17 – Secteur INTERNES Tél.: 33 (0)3 83 85 24 37 ou 18 58 ou 29 94 E-mail: DAM.internes@chu-nancy.fr

DEMANDE DE CONGES EXCEPTIONNELS INTERNES EN MEDECINE, PHARMACIE ET ODONTOLOGIE

REFERENCE: Circulaire DH/PM 1 n°99-380 du 1 ^{er} juillet 1999 relative aux autorisations spéciales d'absence pour les personnels médicaux des établissements publics de santé.

Des autorisations spéciales d'absence peuvent être accordées à ces personnels par le Directeur de l'établissement public de santé dans les cas et conditions suivantes :

- 5 jours ouvrables pour mariage de l'intéressé,
- 1 jour ouvrable pour mariage d'un enfant,
- 3 jours ouvrables pour chaque naissance ou adoption,
- 3 jours ouvrables en cas de décès ou de maladie très grave du conjoint, des père, mère et enfant,
- A l'occasion de la participation des représentants syndicaux des internes à des réunions syndicales.
- Jours enfants malade

N° matricule obligatoire : (Situé en haut à droite du bulletin de s	salaire)	
Nom et Prénom :		
Fonctions:		
Service :		Etablissement :
Type du congé :		
☐ Mariage de l'intéressé		Décès ou maladie très grave
☐ Mariage d'un enfant		☐ Réunions syndicales
☐ Naissance ou adoption		☐ Jours enfant malade
Dates des congés :		
Nom d'un remplaçant éventue	I (dans le service et pour l	es gardes) :
		Date :
Signature du remplaçant :		Signature du demandeur :
		sées à la Direction des Affaires Médicales 15 jours au rce majeure justifiée et accompagnées d'un
Avis du Chef de Service :	☐ FAVORABLE	
	□ DEFAVORABLE	MOTIF :
Signature :		